Bureau Veritas Solutions
NOISY LE GRAND
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est
CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX France
Téléphone : 01 58 84 30 00
Mail : laurent.cresseaux@arcalia.fr

A l'attention de M. TEILLAUD GILLES
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
23 ILE DE LA LOGE
78380 BOUGIVAL

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 07/11/2018
le 03/07/2019

Nom du site : ECLUSE BARRAGE DE CHATOU - ILE DES IMPRESSIONNISTES

Immeuble bâti objet du repérage :
Ecluse de Chatou
3 QUAI WATIER
78400 CHATOU



Numéro d'affaire : 7213263
Référence du rapport : 7213263/S1.4.2.rev1.R
Annule et remplace : 7213263/S1.4.2.R en date du 20/11/2018
Rédigé le : 05/07/2019
Par l'opérateur de repérage : Laurent CRESSEAUX
Date de la commande : 29/10/2018

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.CERT Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la terre Victoria - 35760 SAINT-GEORGES Certificat n° CPDI 2683

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	31/07/2017	31/07/2022
Amiante avec mention	31/07/2017	31/07/2022

Ce rapport contient **44** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....4
2.2. Obligation d'information....4

3. INFORMATIONS GENERALES....6
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....6
3.2. Intervenants....6
3.3. Opérateur(s) de repérage....6
3.4. Laboratoire(s)....6

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....7
4.1. Textes réglementaires....7
4.2. Méthodologie de la mission....7
4.3. Limites de la mission....7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....8
5.2. Conditions de visite....8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....9
6.1. Résultats détaillés....9

7. ANNEXES....11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....11
7.2. Croquis de repérage....12
7.3. Photos....14
7.4. Attestation d'assurance....18
7.5. Certificat de compétence....20
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....21

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
- Dépose des escaliers métalliques d'accès aux vannes de secours - Travaux sur les portes, les vannes, les supports de rails de guidages et les rails de guidages - Plaques antidérapantes recouvrant les accès aux puits des vannes (demande de prélèvement ponctuel de la part du client / ouvrages non concernés par les travaux)

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages du tableau A.1 A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrage
Parois et équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques.), Joints

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

 Portes de l'écluses, les rails de guidages, les échelles d'accès et les vannes

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
Rive gauche	Installation industrielle	Peinture	Plaque antidérapante de recouvrement des puits
Rive gauche / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive droite	Installation industrielle	Peinture	plaque antidérapante de recouvrement des puits
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique
Rive droite / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage
Rive droite / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

Remarque(s) complémentaire(s):

Par mesure de précautions et malgré l'hétérogénéité des résultats d'analyse, nous considérerons toutes les peintures bitumineuses situées sur les rails de guidages et les cornières métalliques (cadres des portes) comme contenant des fibres d'amiantes. Il est possible d'effectuer de nouveaux prélèvements sur ces peintures bitumineuses afin d'infirmer/confirmer cette hypothèse.

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: Ecluse de Chatou
3 QUAI WATIER
78400 CHATOU

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
Ecluse de Chatou	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE M. GILLES TEILLAUD	23 ILE DE LA LOGE 78380 BOUGIVAL	06 66 07 07 43 gillesteillaud@vnf.fr
Propriétaire	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Accompagnateur	Voies Navigables de France Mr Christophe Cuvelier - Technicien de maintenance	Ile de la Loge 78380 BOUGIVAL	06 63 39 04 06
Accompagnateur	CMI Maintenance Nord M. Thomas DOUCHIN - Apprenti Chargé de projet	Rue de l'Industrie 59820 GRAVELINES	06.23.60.82 .13 thomas.douchin@johncockerill.com

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
SODIA ARCALIA SIRET n° 39241768900099	LAURENT CRESSEAUX	I.CERT	CPDI 2683	31/07/2017	31/07/2022

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud-Est	1-1591	2, rue Chanoine PlotonCS 40265 42000ST ETIENNE CEDEX 1France	+33 4 77 92 36 39

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : article R4412-97

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
de sondages,
de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 07/11/2018
le 03/07/2019

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Marché de préstations de services (DCE)	/	Programme des travaux

5.2. Conditions de visite

Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

Remarque(s) complémentaire(s):

L'écluse était en chômage lors de la seconde intervention effectué le 03/07/12019.

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Porte aval	Installation industrielle	Peinture	face extérieure	P3	Résultat d'analyse	Prélèvement effectué au niveau de la passerelle (haut de la porte)	NON
Porte aval	Installation industrielle	Peinture	face intérieure	P4	Résultat d'analyse	Prélèvement effectué au niveau de la passerelle (haut de la porte)	NON
Porte amont	Installation industrielle	Peinture	face extérieure	P7	Résultat d'analyse	Prélèvement effectué au niveau de la passerelle (haut de la porte)	NON
Porte amont	Installation industrielle	Peinture	face intérieure	P8	Résultat d'analyse	Prélèvement effectué au niveau de la passerelle (haut de la porte)	NON
Porte amont	Installation industrielle	Peinture	résidus sur plat de joint	P018	Résultat d'analyse	/	NON
Porte amont	Installation industrielle	Joint	mastic, souple, plat de joint	P019	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche	Installation industrielle	Peinture	vanne de secours posé sur la berge	P2	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche	Installation industrielle	Peinture	Plaque antidérapante de recouvrement des puits	P6	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Rive gauche / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	rail de guidage	P5	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P010	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique	P011	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P012	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	P013	Résultat d'analyse	/	**OUI**
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	Equipement	Peinture	échelle métallique	idem P9	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P016	Résultat d'analyse	/	NON

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	P017	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P010	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique	idem P011	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	rail de guidage	P1	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Equipement	Peinture	échelle métallique	idem P9	Résultat d'analyse	/	NON
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P012	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	idem P013	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite	Installation industrielle	Peinture	vanne de secours posé sur la berge	idem P2	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite	Installation industrielle	Peinture	plaque antidérapante de recouvrement des puits	idem P6	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P020	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	P021	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P010	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne principale amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique	idem P011	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Equipement	Peinture	échelle métallique	P9	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P022	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	P023	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P012	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours amont	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	idem P013	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	P014	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	P015	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P010	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne principale aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), corniére métallique	idem P011	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours aval	Equipement	Peinture	échelle métallique	idem P9	Résultat d'analyse	/	NON
Rive droite / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), rail de guidage	idem P012	Résultat d'analyse	/	OUI
Rive droite / Puit vanne de secours aval	Installation industrielle	Peinture	bitumineuse, noir(e), cornière métallique	idem P013	Résultat d'analyse	/	OUI

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS SOLUTIONS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS SOLUTIONS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
Porte aval	/
Porte amont	/
Rive gauche / Puit vanne principale amont	/
Rive gauche / Puit vanne de secours amont	/
Rive gauche / Puit vanne principale aval	/
Rive gauche / Puit vanne de secours aval	/
Rive droite / Puit vanne principale amont	/
Rive droite / Puit vanne de secours amont	/
Rive droite / Puit vanne principale aval	/
Rive droite / Puit vanne de secours aval	/
Barrage	/

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

7.2. Croquis de repérage

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

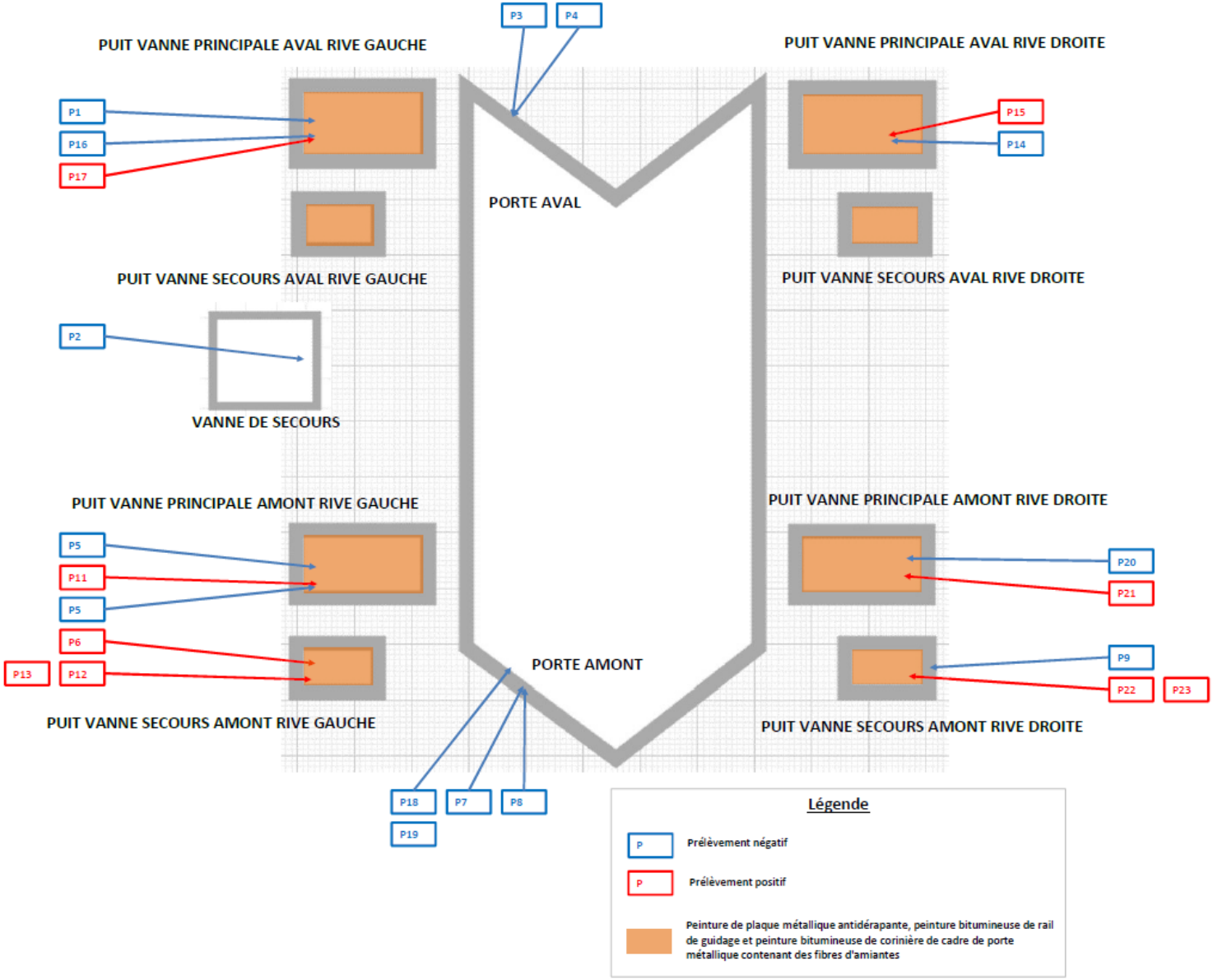


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport*)		
Site : Ecluse de Chatou	Adresse : 3 QUAI WATIER 78400 CHATOU	Localisation : Barrage
Réalisé par : Laurent CRESSEAUX	N° de planche : 1 / 1	

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

7.3. Photos



Prélèvement - P1 : Rive gauche / Puit vanne de secours aval - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P2 : Rive gauche - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P3 : Porte aval - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P4 : Porte aval - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P5 : Rive gauche / Puit vanne principale amont - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P6 : Rive gauche - Peinture- (Présence d'amiante)

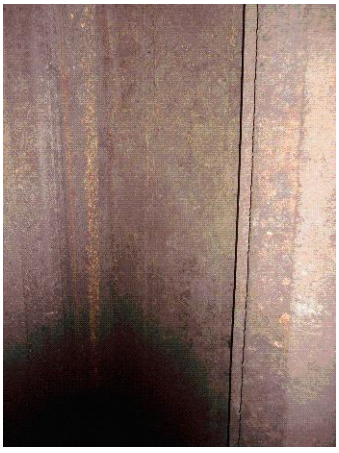
Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS



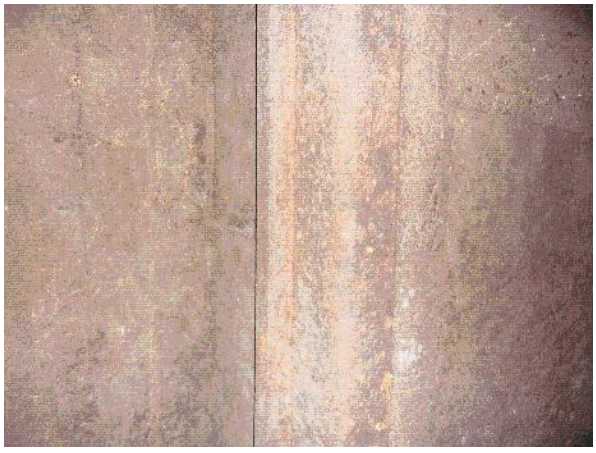
Prélèvement - P7 : Porte amont - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P9 : Rive droite / Puit vanne de secours amont - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : Rive gauche / Puit vanne principale amont - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : Rive gauche / Puit vanne principale amont - Peinture- (Présence d'amiante)

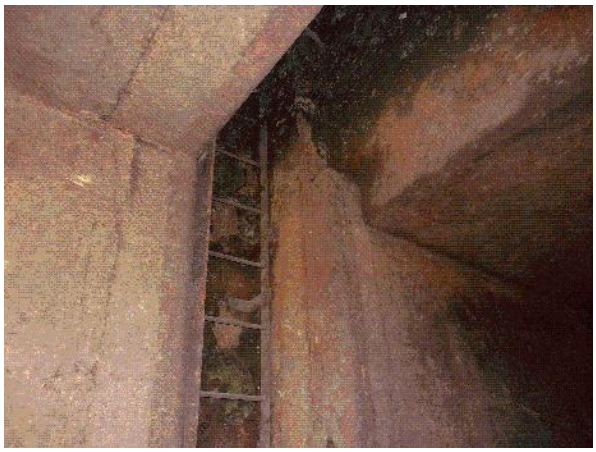


Prélèvement - P012 : Rive gauche / Puit vanne de secours amont - Peinture- (Présence d'amiante)

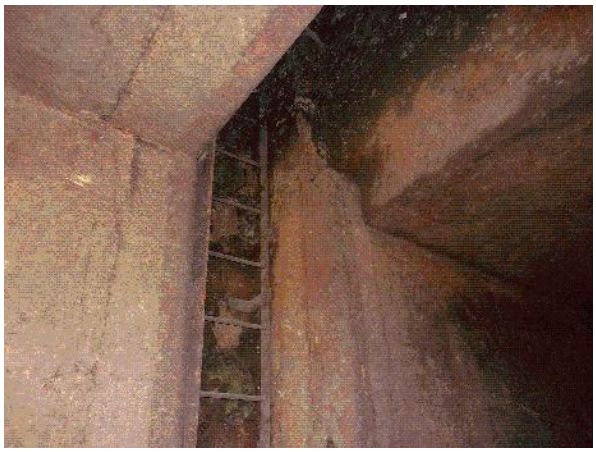


Prélèvement - P013 : Rive gauche / Puit vanne de secours amont - Peinture- (Présence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS



Prélèvement - P014 : Rive droite / Puit vanne principale aval - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P015 : Rive droite / Puit vanne principale aval - Peinture- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P016 : Rive gauche / Puit vanne principale aval - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P017 : Rive gauche / Puit vanne principale aval - Peinture- (Présence d'amiante)

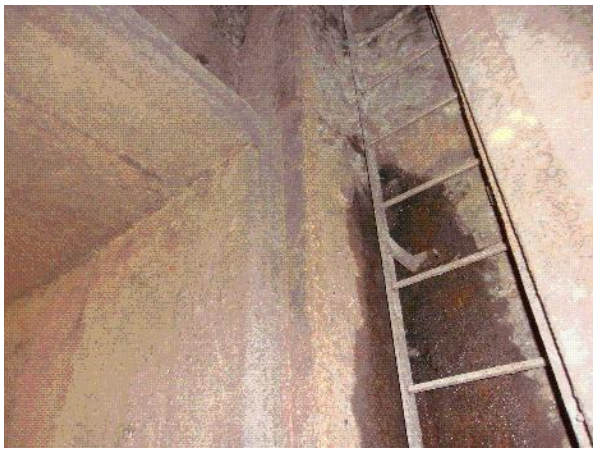


Prélèvement - P018 : Porte amont - Peinture- (Absence d'amiante)

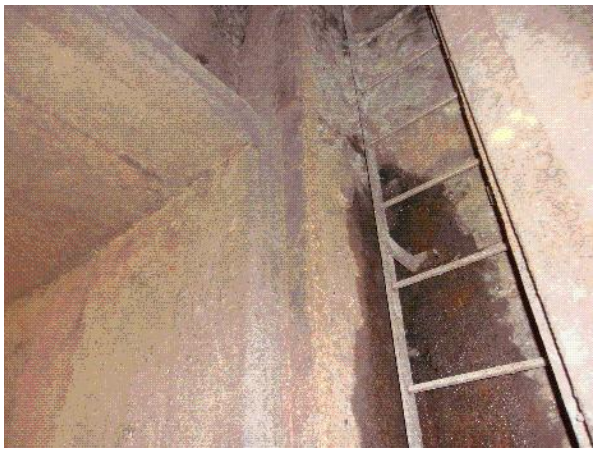


Prélèvement - P019 : Porte amont - Joint- (Absence d'amiante)

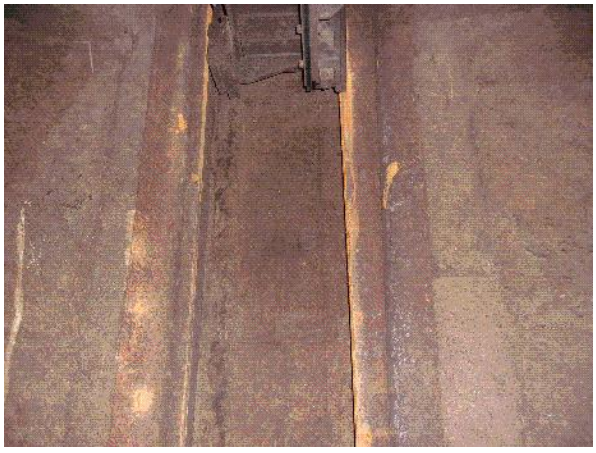
Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS



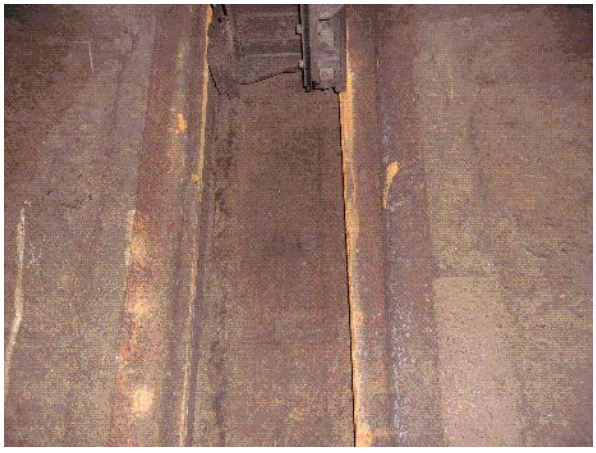
Prélèvement - P020 : Rive droite / Puit vanne principale amont - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P021 : Rive droite / Puit vanne principale amont - Peinture- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P022 : Rive droite / Puit vanne de secours amont - Peinture- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P023 : Rive droite / Puit vanne de secours amont - Peinture- (Présence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

7.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28 décembre 2018

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 [illegible] Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 PUTEAUX

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

SOD.I.A
4 - 6 rue Langevin
ZAC des Garennes
78130 LES MUREAUX

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 2683 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CRESSEAUX Laurent

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention **Amiante Avec Mention****
Date d'effet : 31/07/2017 - Date d'expiration : 30/07/2022

Amiante sans mention **Amiante Sans Mention***
Date d'effet : 31/07/2017 - Date d'expiration : 30/07/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/08/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac ACCRÉDITATION N° 4-0523 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

7.6. Rapports d’essais de laboratoire

Copyright BUREAU VERITAS SOLUTIONS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086182-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3DM2939 Réf. prél : P1 Rive gauche/ Puit vanne de secours aval/Installation industrielle - Peinture - (rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086183-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002 (1)	BV3DM2940 Réf. prél : P2 Rive gauche/Installation industrielle - Peinture - (vanne de secours posé sur la berge)	Matériau semi-dur (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)
(1) Echantillon mouillé.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086184-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	BV3DM2941 Réf. prél : P3 Porte aval/Installation industrielle - Peinture - (face extérieure)	Matériau de type peinture (noir) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086185-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	BV3DM2942 Réf. prél : P4 Porte aval/Installation industrielle - Peinture - (face intérieure)	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086186-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	BV3DM2943 Réf. prél : P5 Rive gauche/ Puit vanne principale amont/Installation industrielle - Peinture - (rail de guidage)	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086187-01 | Version du : 13/11/2018 20:45 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3DM2944 Réf. prél : P6 Rive gauche/Installation industrielle - Peinture - (plaque antidérapante de recouvrement des puits)	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086188-01 | Version du : 13/11/2018 20:46 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	BV3DM2945 Réf. prél : P7 Porte amont/Installation industrielle - Peinture - (face extérieure)	Matériau (beige) ; matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086189-01 | Version du : 13/11/2018 20:46 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3DM2946 Réf. prél : P8 Porte amont/Installation industrielle - Peinture - (face intérieure)	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

SODIA SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-18-SG-086190-01 | Version du : 13/11/2018 20:46 | Page 1/1
Dossier N° : 18Y039949 | Date de réception : 09/11/2018 | Date d'analyse : 12/11/2018
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	BV3DM2947 Réf. prél : P9 Rive droite/ Puit vanne de secours amont/Equipement - Peinture - (échelle métallique)	Matériau semi-dur (bitumineux) (noir) + (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Samuel Francon
Référent Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034743-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV3EI4857 Réf. prél : P010 Rive gauche/ Puit vanne principale amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (orange) + (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034744-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	BV3EI4858 Réf. prél : P011 Rive gauche/ Puit vanne principale amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/corniére métallique)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (orange) + (noir)(i)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034745-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
003	BV3EI4859 Réf. prél : P012 Rive gauche/ Puit vanne de secours amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (orange) + (noir)(i)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034746-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
004	BV3EI4860 Réf. prél : P013 Rive gauche/ Puit vanne de secours amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/cornière métallique)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (orange) + (noir)(i)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034747-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	BV3EI4861 Réf. prél : P014 Rive droite/ Puit vanne principale aval/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034748-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV3EI4862 Réf. prél : P015 Rive droite/ Puit vanne principale aval/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/cornière métallique)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (noir)(i)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034749-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier : 1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
007	BV3EI4863 Réf. prél : P016 Rive gauche/ Puit vanne principale aval/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (marron) + (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034750-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
008	BV3EI4864 Réf. prél : P017 Rive gauche/ Puit vanne principale aval/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/cornière métallique)	Matériau semi-dur (friable) (marron) + (noir)(i)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034751-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009 (1) (2)	BV3EI4865 Réf. prél : P018 Porte amont/Installation industrielle - Peinture - (résidus sur plat de joint)	Matériau (friable) (fibreux) (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible
(2) Echantillon mouillé.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034752-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	BV3EI4866 Réf. prél : P019 Porte amont/Installation industrielle - Joint - (mastic-souple/plat de joint)	Matériau (pulvérulent) (marron) (noir) ; matériau souple de type joint (blanc) (beige)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034753-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
011	BV3EI4867 Réf. prél : P020 Rive droite/ Puit vanne principale amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur de type enduit (friable) (marron) + (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034754-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
012	BV3EI4868 Réf. prél : P021 Rive droite/ Puit vanne principale amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e))	Matériau semi-dur (friable) (marron) + (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034755-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	BV3EI4869 Réf. prél : P022 Rive droite/ Puit vanne de secours amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e)/rail de guidage)	Matériau semi-dur (friable) (marron) (orange) + (noir)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud Est SAS

BUREAU VERITAS SOLUTIONS SAS
Monsieur Laurent CRESSEAUX
FONTENAY-SOUS-BOIS
Immeuble Le Stratège
409, place Gustave COURBET
La Closerie du Mont d'Est - CS 90 0008
93194 NOISY LE GRAND CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-SG-034756-01 | Version du : 04/07/2019 23:14 | Page 1/1
Dossier N° : 19Y020918 | Date de réception : 04/07/2019 | Date d'analyse : 04/07/2019
Référence Dossier :
1510421407/7213263/S1/4/1_7213263/1/5

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
014	BV3EI4870 Réf. prél : P023 Rive droite/ Puit vanne de secours amont/Installation industrielle - Peinture - (bitumineuse/noir(e))	Matériau semi-dur (friable) (marron)	**MET** *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées " au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cyril Egaud
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.